# RÉUNION INFORMELLE pour la vingt-quatriÈme RÉUNION DE L’ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

**Du 17 au 19 février et du 24 au 26 février 2021**

**NOTE DE SCÉNARIO**

### Note du président

# INTRODUCTION

1. Donnant suite à la décision du Bureau de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de tenir une réunion informelle de l’Organe subsidiaire pendant six jours, je souhaite partager avec vous l’organisation des travaux pour cette réunion informelle qui commencera le 17 février 2021.
2. La réunion informelle en ligne pour préparer la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques contribuera à conserver l’élan et à avancer dans la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Elle comprendra des interventions sur les documents de pré-session pour les points de l’ordre du jour de la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire, semblables à la première lecture lors des réunions officielles de l’Organe subsidiaire. Les participants sont encouragés à axer leurs interventions sur des commentaires concernant les projets de recommandations figurant dans les documents de pré-session. Il n’y aura aucune négociation lors de la réunion informelle; en conséquence, il y n’aura aucun texte, décision ou document de réunion officiel émanant de cette réunion. Cependant, il est prévu que lorsque la réunion officielle de l’Organe subsidiaire aura lieu, les Parties pourront, pour renforcer l’efficacité, se reporter à leurs déclarations faites lors de cette réunion informelle et faire quelques ajouts uniquement, si besoin. Le budget de la Convention adopté récemment prévoit une allocation pour une réunion de six jours.
3. Les principaux éléments de la réunion incluent:
4. La réunion comprendra des déclarations (équivalent à la première lecture lors d’une réunion en personne). Toutes les déclarations seront enregistrées, et les communications écrites seront affichées en ligne. Les participants qui le souhaitent pourront envoyer leurs déclarations préenregistrées et leurs communications écrites au Secrétariat avant la tenue de la réunion informelle, comme sauvegarde en cas de problèmes de connexion imprévus durant la réunion informelle;
5. En collaboration avec le président de l’Organe subsidiaire, le Secrétariat préparera un bref rapport de procédure sur la réunion informelle, indiquant les Parties et les observateurs qui ont fait des interventions;
6. La liste de tous les participants inscrits sera mise à la disposition des participants avant la tenue de la réunion;
7. Toutes les séances dureront trois heures par jour et se tiendront de 7h à 10h, heure de Montréal, avec une pause de 15 minutes environ au milieu de chaque séance;
8. Toutes les demandes d’intervention des Parties seront entendues pour chaque point de l’ordre du jour durant la réunion informelle en ligne. Les déclarations de groupes de parties prenantes seront entendues également, ainsi que celles d’autres observateurs en fonction du temps disponible;
9. Il y aura une brève séance d’ouverture qui inclura des courtes déclarations de la présidence de la Conférence des Parties, du président de l’Organe subsidiaire et de la Secrétaire exécutive, mais aucune allocution principale;
10. Chaque examen d’un point de l’ordre du jour commencera par des déclarations régionales et de groupes, après une introduction par le Secrétariat. Cependant, il n’y aura aucune déclaration régionale ou de groupe durant les séances d’ouverture et de clôture de la réunion informelle;
11. Comme d’habitude, les déclarations faites par des Parties ou des observateurs sur chaque point de l’ordre du jour respecteront la pratique établie limitant à 5 minutes la durée de chaque intervention régionale ou de groupe, et à 3 minutes la durée de chaque intervention à titre individuel;
12. Une consultation sur une plateforme en ligne pourra être organisée pour les groupes régionaux, à la demande des régions. Les régions devront indiquer au Secrétariat quel moment leur convient le mieux pour une telle consultation. Les régions sont encouragées à tenir des réunions régionales préparatoires durant la semaine précédant la réunion informelle;
13. Des réunions périodiques du Bureau de l’Organe subsidiaire sont prévues pour évaluer les progrès accomplis. Le Bureau décidera de la périodicité de ces réunions;
14. Les séances individuelles sur des points de l’ordre du jour seront présidées par le président de l’Organe subsidiaire ou un membre du Bureau.

# proposition d’organisation des travaux

4. La proposition d’organisation des travaux, convenue par le Bureau, figure ci-dessous. Tout sera mis en œuvre pour aborder chaque point de l’ordre du jour lors de la réunion informelle. Cependant, ceci dépendra du nombre de demandes d’intervention faites pour chaque point de l’ordre du jour.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Date** | **Point de l’ordre du jour de la réunion SBSTTA-24** | **Notes** |
| 17 février 2021  7h-10h | Ouverture de la réunion | Déclarations de la présidence de la Conférence des Parties, de la Secrétaire exécutive et du président de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques |
| 3. Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 | Introduction par le Secrétariat (5 minutes maximum)  Déclarations |
| 18 février 2021  7h-10h | 3. Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (*suite*) | Déclarations |
| 4. Biologie de synthèse | Introduction par le Secrétariat (5 minutes maximum)  Déclarations |
| 19 février 2021  7h-10h | 4. Biologie de synthèse (*suite*) | Déclarations |
| 5. Evaluation des risques et gestion des risques présentés par les organismes vivants modifiés | Introduction par le Secrétariat (5 minutes maximum)  Déclarations |
| 24 février 2021  7h-10h | 6. Biodiversité marine et côtière | Introduction par le Secrétariat (5 minutes maximum)  Déclarations |
| 25 février 2021  7h-10h | 7. Biodiversité et agriculture | Introduction par le Secrétariat (5 minutes maximum)  Déclarations |
| 10. Espèces exotiques envahissantes | Introduction par le Secrétariat (5 minutes maximum)  Déclarations |
| 26 février 2021  7h-10h | 10. Espèces exotiques envahissantes (*suite*) | Déclarations |
| 8. Programme de travail de l’IPBES | Introduction par le Secrétariat (5 minutes maximum)  Déclarations |
| Clôture de la réunion informelle | Déclarations de la présidence de la Conférence des Parties, de la Secrétaire exécutive et du président de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_